



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DE SAÔNE ET LOIRE

Association loi 1901
Siège social : Pôle associatif Langevin
2 rue Alphonse DAUDET
71100 CHALON-SUR-SAONE

Exercice clos le 31 août 2019

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**



ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DE SAÔNE ET LOIRE

Association loi 1901

Siège social : Pôle associatif Langevin

2 rue Alphonse DAUDET

71100 CHALON-SUR-SAONE

Exercice clos le 31 août 2019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale,

Impossibilité de certifier

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, il nous appartient d'effectuer l'audit des comptes annuels de l'Association Départementale de l'O.C.C.E de Saône et Loire relatifs à l'exercice clos le 31 août 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous sommes dans l'impossibilité de certifier que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. En effet, en raison de l'importance des points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier », nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces comptes.

Fondement de l'impossibilité de certifier

Conformément à ses statuts, votre association « a pour objet de permettre et de favoriser à tous les degrés, dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation du département la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs ». Les « coopératives scolaires » et les « foyers coopératifs affiliés » sont des regroupements de membres actifs qui n'ont pas d'autonomie juridique. Ils tiennent obligatoirement une comptabilité qui forme un chapitre spécial de la comptabilité d'ensemble de l'association. Ces mêmes statuts imposent la présentation de comptes annuels du « siège départemental » de l'association et de comptes annuels agrégés intégrant l'ensemble des « coopératives scolaires », les « foyers coopératifs affiliés » et le « siège départemental ».

Au cours de notre audit, nous avons fait les constatations suivantes :



- L'annexe des comptes annuels agrégés rappelle que les comptes rendus financiers de 532 coopératives scolaires et foyers coopératifs sur les 534 attendus ont pu être intégrés dans les comptes annuels de l'association (contre 556 sur 559 lors de l'exercice précédent) ;
- En l'absence de moyens suffisants, notamment en personnels salariés ou bénévoles et plus généralement financiers, le nombre de contrôles sur pièces de comptes rendus financiers réalisés par votre siège départemental n'est pas assez significatif au regard du nombre total de coopératives et foyers coopératifs affiliés.

En raison des faits exposés ci-dessus et bien qu'aucune anomalie n'ait été relevée dans les comptes annuels du « *siège départemental* », nous sommes dans l'impossibilité de certifier les comptes annuels agrégés de l'association.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire aux points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'effectuer un audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Nous avons réalisé notre mission dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Fait à Boulogne, le 6 février 2020

audit france

Commissaire aux Comptes

Représenté par Hervé Willi

Commissaire aux Comptes



BILAN DE L'ASSOCIATION

OCCE DE SAONE ET LOIRE

ACTIF	31.08.2019			31.08.2018	PASSIF	31.08.2019	31.08.2018
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Logiciels informatiques					Fonds propres	110 472	102 401
Terrains					Report à nouveau	1 785 280	1 790 471
Constructions					Résultat de l'association	41 479	23 074
Installations et matériels d'activités	4 234	3 865	369		Subventions d'investissement		
Autres immobilisations corporelles	9 073	7 988	1 085	437	Total	1 937 231	1 915 946
Immobilisations en cours					FONDS DEDIES ET PROVISIONS		
Prêts OCCE					Fonds reportés et dédiés	1 500	2 500
Autres immobilisations financières	7 451		7 451	1 826	Provisions pour risques		
Total	20 757	11 853	8 904	2 262	Provisions pour charges	6 514	2 912
					Total	8 014	5 412
ACTIF CIRCULANT					DETTES		
Stocks	2 269		2 269	1 179	Emprunts OCCE		
Coopératives et usagers divers	1 631		1 631	5 405	Emprunts & dettes financières		
Comptes courants OCCE	5 592		5 592	4 520	Fournisseurs	4 356	4 338
Autres créances (dont erreurs débitrices)	5 254		5 254	201	Dettes fiscales et sociales	1 785	2 187
Trésorerie	1 927 525		1 927 525	1 925 824	Comptes courants OCCE	649	3 256
Charges constatées d'avance	1 059		1 059	325	Autres dettes (dont erreurs créditrices)	200	8 573
Total	1 943 330		1 943 330	1 937 453	Produits constatés d'avance		2
					Total	6 990	18 356
TOTAL	1 964 087	11 853	1 952 234	1 939 715	TOTAL	1 952 234	1 939 715



COMPTE DE RESULTAT DE L'ASSOCIATION

OCCE DE SAONE ET LOIRE

	2018/2019	2017/2018
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	427 190	452 968
Ventes de produits	1 203 828	1 419 134
Prestations de service et animations	280 602	399 136
Subventions d'exploitation	943 179	870 919
Dons et Mécénat		
Contributions financières		
Autres produits divers de gestion courante	367 534	347 039
Reprises sur dépréciations et provisions	2 229	1 471
Utilisations des fonds dédiés	2 500	
Total	3 227 063	3 490 667
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	769 101	933 026
Variation des stocks de fournitures à céder	-1 090	-323
Achats de fournitures administratives	1 947	871
Variation des stocks de fournitures administratives		
Autres achats et charges externes	2 038 413	2 162 292
Aides financières	23 807	2 600
Impôts et taxes	469	295
Salaires	25 868	22 780
Charges sociales	4 420	2 847
Autres charges	331 065	283 894
Dotations aux amortissements (siège) et gros équipement (CRFs)	64 577	62 683
Dotations aux provisions	3 601	528
Reports en fonds dédiés	1 500	2 500
Total	3 263 678	3 473 992
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	-36 616	16 675
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	7 063	8 952
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	7 063	8 952
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)	7 063	8 952
RESULTAT COURANT (I + II)	-29 553	25 627
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	284 050	101 236
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	284 050	101 236
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	213 018	101 404
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		2 385
Total	213 018	103 788
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	71 031	-2 552
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	41 479	23 074
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	245 025	243 705
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Personnel bénévole	245 025	243 705

ANNEXE DE L'ASSOCIATION OCCE DE SAONE ET LOIRE

Du bilan de l'association de l'exercice clos le 31 août 2019. L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er septembre au 31 août. Les notes suivantes font partie intégrante des comptes annuels de l'association.

L'association départementale O.C.C.E. a pour objet de "permettre et de favoriser à tous les degrés dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs (sociétés d'élèves gérées par eux-mêmes avec le concours des adultes en vue d'activités communes) qu'elle regroupe".

Les comptes annuels de l'association sont l'agrégation :

- des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) du siège départemental,
- des comptes annuels simplifiés (bilan et compte de résultat) des coopératives et foyers coopératifs affiliés du département (les statuts de l'association stipulent que chaque coopérative ou foyer coopératif affilié est tenu d'établir, tous les ans, un compte rendu financier et un compte rendu d'activités).

Les données caractéristiques sont :	Exercice clos	Exercice précédent
Total du bilan :	1 952 233,92 €	1 939 714,78 €
Résultat de l'exercice :	41 478,53 €	23 074,35 €
Nombre de coopératives et foyers affiliés :	534	559
dont coopératives et foyers agrégés :	532	556
dont coopératives et foyers non agrégés :	2	3
Nombre de coopérateurs :	42 751	43 296
Heures de bénévolat du siège départemental	910	910
Heures de bénévolat déclarées par les mandataires	8 000	7 952
soit un équivalent temps plein de (1 820 h)	5	5 personne(s).
soit une valorisation du bénévolat de : nb d'heures * 27,50 € (a)	245 025 €	243 705 €

(a) Sur la base d'un coût de poste annuel de 50 K€ (charges sociales comprises) soit 27,50 €/heure.

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice s'inscrit dans la continuité de l'exercice précédent.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les règles et méthodes comptables appliquées sont celles préconisées par la Fédération Nationale de l' O.C.C.E..

2.1 Méthodes comptables appliquées par le siège départemental de l'association

Conformément aux principes comptables généralement admis, le siège tient une comptabilité d'engagement :

- les immobilisations sont inscrites au bilan et sont amorties en mode linéaire sur la durée de vie probable des biens,
- les stocks sont inscrits à l'actif du bilan dès lors qu'ils sont significatifs,
- les charges à payer et les produits à recevoir, charges et produits constatés d'avances sont pris en compte.

2.2 Méthodes comptables appliquées par les coopératives scolaires et foyers coopératifs

Les coopératives scolaires tiennent une comptabilité de trésorerie et non d'engagement :

- les immobilisations (investissements) sont comptabilisées directement en charges,
- les éventuels stocks de fin d'exercice ne sont pas inscrits au bilan,
- les charges à payer et les produits à recevoir ne sont pas comptabilisés.

2.3 Retraitements d'agrégation

Les opérations entre le siège et les coopératives, peu significatives, n'ont pas été annulées et concernent principalement :

- les cotisations collectées par les coopératives scolaires et versées au siège départemental,
- les produits pour cessions achetés par les coopératives scolaires au siège départemental,
- les prestations de services fournies par le siège départemental aux coopératives scolaires.

De même, les éventuelles opérations entre coopératives scolaires, jugées non significatives, n'ont pas été éliminées.

Les cotisations collectées par les coopératives et versées au siège départemental sont peu significatives.

D'après les CRF reçus, les cotisations de l'exercice s'élèvent à 86 346 € soit environ 2,60%

du total des charges des CRF reçus à la date d'établissement de la présente annexe.

3. CHANGEMENTS DE METHODES

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

OCCE DE SAONE ET LOIRE

4. NOTES SUR LE BILAN

Fonds associatif :	Il représente les résultats antérieurs cumulés du siège départemental.		
Report à nouveau :	Il représente les résultats antérieurs cumulés des C.R.F. agrégés.		
Résultat exercice :	41 478,53	}	dont -4 102,34 pour le siège départemental dont 45 580,87 pour les C.R.F. agrégés
Autres créances :	5 253,94	}	dont 2 430,00 pour le siège départemental dont 2 823,94 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs
entre total actif et total passif constatés dans			
1 C.R.F. agrégés.			
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Autres dettes :	199,89	}	dont 199,89 pour le siège départemental dont 0,00 pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs
entre total actif et total passif constatés dans			
0 C.R.F. agrégés.			
Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.			
Disponibilités :	1 927 524,91	}	dont 99 487,49 pour le siège départemental dont 1 828 037,42 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			
3 436,16 par C.R.F. agrégé.			

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Dotation amortissements et gros équipement :	64 576,72	}	dont 561,71 pour le siège correspondant aux amortissements dont 64 015,01 pour les CRF agrégés correspondant aux investissements
soit en moyenne environ			
120,33 par C.R.F. agrégé.			
Total des produits :	3 518 175,29	}	dont 152 511,17 pour le siège départemental dont 3 365 664,12 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			
6 326,44 par C.R.F. agrégé.			
Total des charges :	3 476 696,76	}	dont 156 613,51 pour le siège départemental dont 3 320 083,25 pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			
6 240,76 par C.R.F. agrégés			
Résultat net moyen :	85,68 par C.R.F. agrégé.		

6. EFFECTIF SALARIE OU MIS A DISPOSITION

Type de contrat	Exercice clos	Exercice précédent
Personnel mis à disposition par le Ministère de l'Education Nationale	1,0	1,0
Personnel enseignant, détaché par la Fédération OCCE		
Personnel de droit privé (animateur), détaché par la Fédération OCCE		
Personnel salarié par l'association départementale	1,0	1,0
Total	2,0	2,0

7. AUTRES INFORMATIONS

Afin d'appréhender les relations entre le siège départemental et les coopératives, les informations suivantes sont fournies :

En nombre	Exercice clos	Exercice précédent
Outil préconisé pour la tenue comptable des coops : Retkoop		
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en nombre)	382	319
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en %)	72%	57%
CRF visés par des "vérificateurs aux comptes"	531	556
Coopérative / foyer contrôlé par le siège	8	17
Coopérative / foyer participant à la mutualisation de la trésorerie	505	425
Part en % de la mutualisation conservée par le siège	100%	100%
Séances de formation comptable, juridique et informatique organisées pour les mandataires	2	2
Participants aux séances de formation (estimation)	8	8



BILAN DU SIEGE DEPARTEMENTAL

OCCE DE SAONE ET LOIRE

ACTIF	31.08.2019			31.08.2018	PASSIF	31.08.2019	31.08.2018
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
<i>ACTIF IMMOBILISE</i>					<i>FONDS PROPRES</i>		
Logiciels informatiques					Fonds propres	110 472	102 401
Terrains					Résultat du siege de l'association	-4 102	8 070
Constructions					Subventions d'investissement		
Matériels d'activités	4 234	3 865	369		Total	106 369	110 472
Autres immobilisations corporelles	9 073	7 988	1 085	437	<i>FONDS DEDIES ET PROVISIONS</i>		
Immobilisations en cours					Fonds reportés et dédiés	1 500	2 500
Prêts OCCE					Provisions pour risques		
Autres immobilisations financières	7 451		7 451	1 826	Provisions pour charges	6 514	2 912
Total	20 757	11 853	8 904	2 262	Total	8 014	5 412
<i>ACTIF CIRCULANT</i>					<i>DETTES</i>		
Stocks	2 269		2 269	1 179	Emprunts OCCE		
Coopératives et usagers divers	1 631		1 631	5 405	Emprunts & dettes financières		
Comptes courants OCCE	5 592		5 592	4 520	Fournisseurs	4 356	4 338
Autres créances	2 430		2 430	201	Dettes fiscales et sociales	1 785	2 187
Trésorerie	99 487		99 487	111 776	Comptes courants OCCE	649	3 256
Charges constatées d'avance	1 059		1 059	325	Autres dettes	200	
Total	112 468		112 468	123 405	Produits constatés d'avance		2
TOTAL	133 225	11 853	121 373	125 667	Total	6 990	9 783
					TOTAL	121 373	125 667


COMPTE DE RESULTAT DU SIEGE DEPARTEMENTAL
OCCE DE SAONE ET LOIRE

	2018/2019	2017/2018
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	84 414	83 647
Ventes de produits	3 613	4 071
Prestations de service et animations	27 772	26 959
Subventions d'exploitation	27 607	11 464
Dons et Mécénat		
Contributions financières		
Autres produits divers de gestion courante	2 865	2 921
Reprises sur dépréciations et provisions	2 229	1 471
Utilisations des fonds dédiés	2 500	
Total	151 001	130 533
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	4 403	2 767
Variation des stocks de fournitures à céder	-1 090	-323
Achats de fournitures administratives	1 947	871
Variation des stocks de fournitures administratives		
Autres achats et charges externes	90 575	85 097
Aides financières	23 807	2 600
Impôts et taxes	469	295
Salaires	25 868	22 780
Charges sociales	4 420	2 847
Autres charges	100	360
Dotations aux amortissements et dépréciations	562	375
Dotations aux provisions	3 601	528
Reports en fonds dédiés	1 500	2 500
Total	156 161	120 697
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	-5 160	9 836
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	844	484
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	844	484
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)	844	484
RESULTAT COURANT (I + II)	-4 317	10 320
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	667	313
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	667	313
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	452	178
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		2 385
Total	452	2 562
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	214	-2 249
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	-4 102	8 070
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	25 025	25 025
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Personnel bénévole	25 025	25 025

ANNEXE DU SIEGE DEPARTEMENTAL

Du bilan du **siège départemental** avant répartition de l'exercice clos le 31 août 2019, dont le total est de 121 373 € et du compte de résultat de l'exercice qui présente un déficit de 4 102,34 €. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} septembre au 31 août.

0 - PREAMBULE

Conformément aux statuts de l'association départementale, les comptes annuels du Siège Départemental doivent être présentés à l'assemblée générale. Cependant le Siège Départemental n'a pas de personnalité juridique distincte de l'Association Départementale. Le Siège Départemental est une composante de l'Association départementale comme les coopératives scolaires du département affiliées à l'OCCE. Les notes et tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels du Siège Départemental de l'association.

I - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, est la méthode des coûts historiques. Les actifs présentant un risque de non recouvrement ou dont la valeur vénale est inférieure à leur coût d'acquisition sont intégralement dépréciés. Les avances aux coopératives dont l'échéance est supérieure à un an sont comptabilisées en immobilisations financières. Les subventions d'investissement sont reprises au compte de résultat, en exploitation, sur la durée d'amortissement du bien qu'elles ont servi à financer

Conformément à la mesure de simplification en faveur des PME (avis 2005-D du 1^{er} juin 2005, du comité d'urgence du CNC), l'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire suivant les taux indiqués ci-après (cf. II c).

II - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variation des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques	932,41		932,41	
Terrains				
Constructions et agencements				
Matériel d'activités	4 119,02	450,00	335,39	4 233,63
Agencements & aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel informatique	10 618,67	1 128,97	7 358,21	4 389,43
Mobilier de bureau	4 683,57			4 683,57
Immobilisations en cours				
Total	20 353,67	1 578,97	8 626,01	13 306,63

b) Acquisitions et désinvestissements de l'exercice

Les investissements de l'exercice sont les suivants : Malette « Objectif Paix », Portable Asus, Radiateurs, vidéoprojecteur
Mises au rebut au cours de cet exercice : Divers matériels informatiques et d'activité hors d'usage et totalement amortis.

c) Tableau de variation des amortissements

Amortissements	Taux linéaires	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%	932,41		932,41	
Constructions et agencement	5%				
Matériel d'activités	33% à 20%	4 119,02	81,50	335,39	3 865,13
Agencements & amén. divers	10%				
Matériel de transport	25%				
Matériel informatique	33%	10 408,66	298,11	7 358,21	3 348,56
Mobilier de bureau	20%	4 457,02	182,10		4 639,12
Total		19 917,11	561,71	8 626,01	11 852,81

2. Immobilisations financières

Parts Casden	115,56
Parts Crédit Mutuel rachetées aux coopératives (489 parts à 15 €)	7 335,00
	7 450,56

3. Stocks

Les stocks sont composés essentiellement de fournitures pédagogiques à céder aux coopératives. Ils sont évalués selon la méthode «premier rentré, premier sorti».

Fournitures à céder aux coopératives (agendas, guides du maître, cahiers de comptabilité)	<u>2 268,80</u>
	2 268,80

4. Avances et acomptes versés

Néant	<u>0,00</u>
	0,00

5. Coopératives et usagers divers

Nature	Brut	Provision	Net
Coopératives et foyers coopératifs affiliés	1 601,32		1 601,32
Usagers autres	29,80		29,80
Usagers et coopératives douteux			
Usagers et coopératives non encore facturés			
Total	1 631,12		1 631,12

6. Comptes courants OCCE (débiteurs)

UR OCCE de Bourgogne	<u>5 592,00</u>
	5 592,00

7. Autres créances

Acompte sur salaire	300,00
Participations FD CAC (18/19)	<u>2 130,00</u>
	2 430,00

8. Valeurs Mobilières de Placement

Néant

9. Disponibilités

Banque Siège CME	13 660,90
Banque Postale	9 127,03
Livret Bleu CME	76 165,24
Intérêts courus à recevoir	499,90
Caisse	<u>34,42</u>
	99 487,49

10. Charges constatées d'avance

Calendriers 2020	225,00
Impression bulletins rentrée	762,99
Location copieur	<u>70,78</u>
	1 058,77

III - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Le fonds associatif est le cumul des résultats du siège départemental depuis la création de l'association.

2. Provisions

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Provisions pour risques				
Provision pour aides aux coopératives		3 000,00		3 000,00
Engagement de retraite du personnel	2 913,33	601,22		3 514,55
Provisions pour charges	2 913,33	3 601,22		6 514,55
Immobilisations financières				
Usagers	2 229,48		2 229,48	
Autres créances				
Provisions pour dépréciations	2 229,48		2 229,48	
TOTAL	5 142,81	3 601,22	2 229,48	6 514,55
Dotations / reprises d'exploitation		3 601,22	2 229,48	
Dotations / reprises financières				
Dotations / reprises exceptionnelles				
Total		3 601,22	2 229,48	

(*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet

(*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet	<u>2 229,48</u>
Total	2 229,48

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour indemnités de départ à la retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an d'ancienneté et 1/3 de mois de salaire au-delà de 10 d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

3. Fonds dédiés :

	Début	Dotations	Reprises	Fin
DRAC -THEA	2 500,00	1 500,00	2 500,00	1 500,00
Fonds dédiés	2 500,00	1 500,00	2 500,00	1 500,00

4. Emprunts et dettes assimilées : Néant

Nature	Durée et Taux	Montant	- d'1 an	+ d'1 an
Emprunts (a)				
Découverts bancaires				
Autres emprunts				
Total				

5. Avances et acomptes reçus

Néant

6. Fournisseurs

Fournisseurs, factures non parvenues	4 355.58
	4 355.58

7. Dettes fiscales et sociales

Congés payés	843.90
Charges sociales sur congés payés	52.69
Urssaf	350.41
Retraite complémentaire	200.75
Mutuelle	56.06
Prévoyance	25.92
Uniformation	200.50
Etat Charges à payer	<u>54.63</u>
	1 784.86

8. Comptes courants OCCE (créditeurs)

Fédération Nationale	649,28
	649,28

9. Autres dettes

Frais à rembourser aux Elus	199.89
	199.89

10. Produits constatés d'avance

Néant

IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**1. Cotisations**

COTISATIONS	Exercice clos	Exercice précédent
Nombre de coopérateurs	42 751	43 296
Cotisation nationale par coopérateur	1,110 €	1,090 €
Cotisation départementale par coopérateur	0,98 €	0,84 €
COTISATIONS PERCUES DES COOPERATIVES	84 414,00	83 647,20
Cotisations versées à la Fédération	47 453,61	47 192,64
COTISATIONS REVERSEES A LA FEDERATION	47 453,61	47 192,64

2. Subventions d'exploitation

NATURE	Exercice clos	Exercice précédent
Subventions ministères (DRAC et Conseil Régional)	5 500,00	4 800,00
Subventions DDCS	0,00	2 000,00
Subvention Emplois aidés ASP	0,00	4 464,20
Subventions communes, CGET, CAF	21 507,00	0,00
Autres subventions (FDVA, etc...)	600,00	200,00
Total	27 607,00	11 464,20
Dont versées aux coopératives	23 807,00	2 600,00

3. Produits de gestion courante

Divers	292,00
Aides Fédération OCCE (emploi, CAC,...)	<u>2 573.00</u>
	2 865.00

4. Produits exceptionnels

Divers produits exceptionnels	<u>666.63</u>
	666.63

5. Charges exceptionnelles

Diverses charges exceptionnelles	<u>452.39</u>
	452.39

V - AUTRES INFORMATIONS

1. Engagement de crédit bail et locations de longue durée

Les redevances restant dues sont :

Contrat Rex Rotary Photocopieur (629,92 €/an. Echéance contrat en février 2021)	<u>1 102.36</u>
	1 102.36

2. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants (président, trésorier et secrétaire général).

3. Mise à disposition et bénévolat

a) Mise à disposition de personnels (hors M.A.D.) ou de moyens techniques

Le siège départemental bénéficie de la mise à disposition à titre gratuit (à l'exception des charges), par la mairie de Chalon-sur-Saône, de locaux dépendant du groupe scolaire situé Pôle associatif Langevin – 2 rue Alphonse Daudet – 71100 Chalon-sur-Saône (environ 55 m²).

b) Bénévolat

A titre indicatif, le bénévolat du siège départemental représente environ 910 heures de travail valorisées à 25 000 € sur la base d'un coût de poste de 50 K€/an (charges sociales comprises), soit 27,50 €/heure.

4. Autres engagements hors bilan

Il n'existe aucun engagement (cautions, gages, hypothèques) accordé par le siège départemental de l'association.

5. Mutualisation de la trésorerie des coopératives et foyers coopératifs

- **Le Crédit Mutuel :**

Une mutualisation des comptes bancaires des coopératives scolaires affiliés a été mise en place en 2018/2019 auprès du Crédit Mutuel en remplacement de celle avec la Banque Postale qui s'est achevée en 2015.

	Exercice clos	Exercice précédent
Nbre de comptes mutualisés	507	N/A
Solde total des comptes mutualisés au 31/08	1 139 343,72 € (hors CME Rhône Alpes)	N/A
Montant des intérêts perçus (avant frais)	843,90	N/A
Montant des intérêts nets perçus après impôts	789,27	N/A
Pourcentage perçu par le siège	100%	N/A

-